



## HIVER - PRINTEMPS 2024

### Séjours 4 / 17 ans



La passion de découvrir, l'aventure en partage

# PEP Attitude

À partir de 2019, les propositions de séjours des PEP s'unifient sous une seule bannière : **PEP Attitude** !

**PEP Attitude** rassemble le savoir-faire et l'expertise des PEP dans l'organisation de séjours de vacances et de séjours scolaires.

Choisir **PEP Attitude**, c'est permettre aux jeunes de devenir acteurs d'une aventure passionnante riche de découvertes, d'émotions, de partage dans des espaces de liberté et de rencontres inoubliables.

Et pour que chacun puisse laisser naître et vivre ses PASSIONS, faire l'expérience de la DÉCOUVERTE, du PARTAGE et de la LIBERTÉ, **PEP Attitude** c'est aussi sur certaines destinations des séjours pour les familles et une offre à la carte pour les groupes, en fonction des projets et des envies !

## Les valeurs des PEP



Avec des équipes professionnelles, les PEP assurent la réussite des vacances des 4-17 ans depuis plus de 100 ans.

### QUI SOMMES-NOUS ?

Association à but non lucratif, notre priorité est de cultiver le vivre ensemble et l'épanouissement de vos enfants dans des espaces de vie privilégiés et sécurisants.

Afin de répondre à toutes vos attentes, nous consacrons tous nos moyens à la qualité et à la sécurité de nos séjours, à la formation de nos équipes et à l'innovation pédagogique.

### DES SÉJOURS QUI ONT DE LA VALEUR

Dans nos colos, nous développons des valeurs d'éducation, de laïcité et de solidarité. Elles créent de l'échange, de la dynamique collective, contribuent à l'épanouissement de vos enfants et au développement de leurs compétences.

Nos projets pédagogiques les impliquent dans le déroulement de leurs vacances, afin qu'ils grandissent et soient accompagnés vers leur rôle et leurs responsabilités d'adultes de demain.

Et avec 1 adulte pour 6 enfants en moyenne, nos équipes s'engagent pleinement à leur service.

### PERMETTRE A CHACUN DE PARTIR EN SEJOUR

Les PEP agissent sur les territoires pour que chacun, quel que soient ses besoins spécifiques, puisse partir dans le cadre du séjour de son choix, qu'il s'agisse d'un séjour ordinaire ou adapté.

Nos équipes permanentes, de professionnels passionnés par leur métier, veillent à ce que chacun vive pleinement cette aventure fondée sur le partage d'expériences communes où chacun est libre d'être soi, dans le respect de sa singularité.

# Les plus de nos séjours

## UN PROJET QUI VOUS VEUT DU BIEN ...

- l'enfant acteur de ses vacances, à son rythme et selon ses envies
- des colos qui se partagent dans la tolérance et dans un esprit de solidarité
- des règles de « vivre-ensemble », cadre commun pour le bien-être de tous

## ... ET QUI PREND SOIN DE LA PLANÈTE !

- l'apprentissage de gestes éco-citoyens pour le respect de l'environnement
- la sensibilisation au patrimoine local et à la préservation des milieux naturels
- des produits éco-labellisés, bio ou issus de circuits courts

## UNE ORGANISATION RIGOUREUSE

- 100 ans d'expérience au service de vos enfants
- des moyens professionnels pour organiser les transports et les séjours

## DES CONDITIONS D'ACCUEIL OPTIMALES

- des séjours sécurisés, conformes à toutes les normes en vigueur
- des inspections réglementaires et contrôles de conformité réguliers
- l'Agrément Tourisme « Atout France »

## UN ENCADREMENT PARFAITEMENT SÉCURISÉ

- un taux d'encadrement supérieur à la réglementation
- des équipes composées de professionnels et d'animateurs qualifiés
- l'évaluation de chaque directeur et animateur en fin de séjour

## VOTRE TRANQUILLITÉ D'ESPRIT

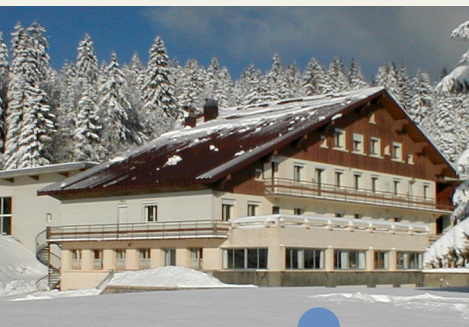
- un Carnet de Voyage individualisé et une garantie annulation
- le choix du transport au départ de la région avec assistance départ/retour
- des blogs pour garder le contact durant le séjour

## DES COLOS POUR CHAQUE ENFANT

- des séjours courts et de proximité, idéals pour une 1<sup>ère</sup> colo
- des environnements familiaux, sécurisés et adaptés aux plus petits
- une charte de déontologie pour l'accueil d'enfants à besoins particuliers

# Lamoura

HIVER 2024



Ecole des Neiges  
350 Chemin de l'Ecole des Neiges  
39310 LAMOURA



Le centre de Lamoura est situé dans le Haut-Jura en région Bourgogne-Franche-Comté, à quelques kilomètres de la Suisse.

Le chalet est composé de 30 chambres de 2 à 4 lits, toutes équipées de douches et WC privés et de 4 grandes chambres mansardées de 8 à 10 lits. Des salles d'activité (ludothèques, salle de gym..) et une grande salle polyvalente équipée d'une sono complètement cet équipement), de la salle de gym et sa structure d'initiation à l'escalade.

C'est l'équipe permanente du centre qui veille au bon déroulement des séjours : une directrice et deux adjoints, tous 3 professionnels de l'éducation et de l'animation.

**RDV sur place ou possibilité de transport (sous réserve d'un nombre minimum d'inscriptions) au départ de Lons-Le-Saunier : 30 €, Dijon : 90 €.**



GLISSE dans le HAUT-JURA

6/11 ans  
12/14 ans

613\* €

## Un séjour «tout ski» pour les passionnés de glisse...

5 séances de ski alpin (moniteur ESF) pour s'initier ou se perfectionner.

En complément, sortie raquettes en forêt, jeux de neige, soirées à thème.

A partir de 9 ans, pour les enfants ayant la 1ère étoile minimum, en plus des 5 séances prévues et encadrées par l'ESF, demi-journée supplémentaire de ski alpin encadrée par un animateur des PEP 39 (obligation fournir le carnet de capacités ESF, ESL...).

En cas de mauvaises conditions climatiques et en fonction du planning une séance de ski pourra être remplacée par une séance à la patinoire.

**Passage d'étoiles avec remise de diplômes**

dates

Du 25/02 au 2/03







Centre les Jonquilles  
Rue de la Résistance 88400 XONRUPT



À pied du Col de la Schlucht et de la route des Crêtes, Xonrupt Longemer se situe à 800m d'altitude, à 4km de Gérardmer et de son domaine skiable qui offre un panel de divertissements adaptés aux débutants comme aux confirmés. La présence de canons à neige garantit un enneigement de qualité.

Hébergement en chambres de 3 à 4 lits avec sanitaires à proximité. Espace convivial et nombreuses salles d'activités.

Transport au départ de Besançon : 120 €, Dijon : 130 €, Auxerre : 150 €, Lyon : 175 €.

Rendez-vous sur place possible



## SKI ALPIN dans les hautes vosges

6/12 ans  
13/16 ans

### Ski alpin, ski de fond, jeux de neige, balade en raquettes...

#### Une colo 100 % sport et détente !

6/12 ans : séances de 2 h/jour de cours ESF (sur 5 demi-journées), avec passage de tests en fin de séjour.

Et en complément, une sortie station, une sortie raquettes pour découvrir la forêt vosgienne, une séance de patinoire, une visite d'artisan et des jeux de neige. Les animations de soirées, nombreuses et variées, seront assurées par les animateurs du centre.

13/17 ans : pratique en 1/2 journée pour varier les plaisirs. Encadrement des débutants par les moniteurs de l'ESF sur la base de 5 séances de 2 h. Les skieurs confirmés sont accompagnés sur les pistes par des animateurs du centre.

En complément, sorties dans la station et, à la carte, découverte du ski de fond ou sortie raquettes. Animations de soirées assurées par les animateurs du centre.

#### dates

Du 18 /02 au 24/02

Du 25/02 au 2/03





Centre les Eaux Vives  
Essert Romand  
74110 MORZINE



La station de Morzine-Avoriaz est au coeur du domaine skiable des « Portes du Soleil ».

Hébergement dans les chalets de l'hôtellerie avec une répartition entre les centres par tranches d'âge. Chambres de 4 à 6 lits, sanitaires complets à l'étage, salles de restauration et d'activités. Vidéo sur chaque centre.

Transport au départ de Besançon : 135 €, Dijon : 135 €, Auxerre : 155 €, Lyon : 115 €.  
Rendez-vous sur place possible



SKI OU SURF AUX PORTES DU SOLEIL

6/12 ANS  
13/17 ANS

### Au choix à l'inscription :

**Ski alpin et snowboard :** matin et/ou après-midi, ou en journée continue sur les différents sites des Portes du Soleil (La Grande Terche, Les Gets, Le Pleney, Nyon.)

**Ski alpin ou snowboard :** 4 à 6 h/jour avec une demi-journée de repos au milieu du séjour pour le bien-être des jeunes. Encadrement par notre équipe d'animateurs.

Pour les primo-skieurs en ski alpin, possibilité de rajouter une option cours ESF pour le ski alpin (2 heures par jour) avec passage des tests en fin de séjour.

Les conditions météo et le respect du rythme de vie de chacun dicteront les formes de pratique.

En plus de la pratique de la glisse, l'activité neige sera complétée par des sorties :

- Au centre-ville pour profiter de l'animation de la station,
- Au marché traditionnel avec la découverte du milieu montagnard et de la vie locale.

Et aussi : Des veillées calmes ou des soirées d'animation sur le site (Boum, grands jeux, ...).

### dates

Du 18/02 au 24/02

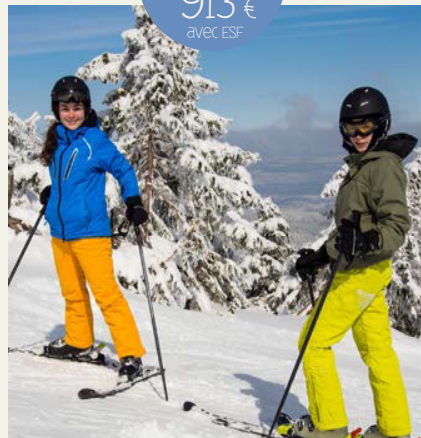
Du 25/02 au 02/03

768\* €

sans ESF

913\* €

avec ESF



# Saint Maurice sur Moselle



Centre La Jumenterie  
45 Route du Ballon d'Alsace  
88560 SAINT MAURICE SUR MO-  
SELLE



Perché à 1072 m d'altitude, le centre offre un cadre de vie agréable répondant à tous les besoins des participants : chambres de 3 à 4 lits, douches et toilettes à chaque étage, grande salle de restauration (les repas sont confectionnés sur place) A l'extérieur un vaste espace pour pratiquer les jeux de neige ou dévaler la piste en luge.

Dans le centre, pour se distraire : babyfoot, ping-pong, salles d'activités, bibliothèque, soirée cinéma, tout est fait pour des vacances réussies au grand air !

Transport au départ de Besançon : 120 €, Dijon : 130 €, Auxerre : 150 €, Lyon : 175 €.



NOUVELLES GLISSES AU BALLON  
D'ALSACE

7/15 ans

## Des vacances au sommet des Vosges du Sud, avec ses domaines skiables

Randonnée nocturne au flambeau : Dès le début du séjour, après une préparation de l'itinéraire avec l'accompagnateur guide de moyenne Montagne, le groupe partira du centre raquettes aux pieds en fin de journée pour profiter des belles lumières d'un coucher de soleil et vivre la magie des paysages enneigés sous un ciel étoilé.

Trottinette de montagne : accompagné par un moniteur titulaire d'un brevet d'État, 1/2 journée pour s'initier à la trottinette de montagne sur une piste aménagée à proximité du centre. Une expérience inédite à ne pas manquer.

Snowtubing : le snowtubing (bouée sur neige) est une nouvelle activité de glisse à sensations fortes. Bien installé dans une bouée, dévale une pente aménagée à grande vitesse. Piste de tubing droite ou à virage, les possibilités sont multiples et les sensations.

Balade en ski nordique pour découvrir un décor féérique entouré de forêts enneigées ... Un moment de détente pour profiter de la nature.

638\* €



## dates

Du 18/02 au 24/02

Du 25/02 au 2/03

# Xonrupt



Centre les Jonquilles  
Rue de la Resistance  
88400 XONRUPT

**A**u pied du Col de la Schlucht et de la route des Crêtes, Xonrupt Longemer se situe au cœur de la Vallée des Lacs, à 4 kilomètres de Gérardmer. Hébergement en chambres de 5 lits avec sanitaires à proximité. Dans le parc de 2 hectares, court de tennis, terrain de football et city stade tendent les bras aux plus sportifs.

Transport au départ de Besançon : 120 €, Dijon : 130 €, Auxerre : 150 €, Lyon : 175 €.

Rendez-vous sur place possible



## COCKTAIL SPORTIF

6/13 ans

14/16 ans

### Le plaisir des sports de pleine nature... L'aventure dans les forêts vosgiennes !

Activités sportives : escalade, parcours d'aventures, tennis, VTT, tir à l'arc, randonnées en montagne, astronomie, piscine à la station... Les jeunes pratiqueront ces activités selon un parcours sportif, établi sur toute la semaine selon les conditions météorologiques.

En complément : sortie à la station et visite d'artisans. Animations de soirées assurées par les animateurs du centre.



470\*€

### dates

Du 14/04 au 20/04

Du 21/04 au 27/04



# Lamoura



Ecole des Neiges  
350 Chemin de l'Ecole des Neiges  
39310 LAMOURA



Le centre de Lamoura est situé dans le Haut-Jura en région Bourgogne-Franche-Comté, à quelques kilomètres de la Suisse.

Le chalet est composé de 30 chambres de 2 à 4 lits, toutes équipées de douches et WC privatifs et de 4 grandes chambres mansardées de 8 à 10 lits. Des salles d'activité (ludothèques, salle de gym..) et une grande salle polyvalente équipée d'une sono complètent cet équipement), de la salle de gym et sa structure d'initiation à l'escalade.

C'est l'équipe permanente du centre qui veille au bon déroulement des séjours : une directrice et deux adjoints, tous 3 professionnels de l'éducation et de l'animation.

**RDV sur place ou possibilité de transport (sous réserve d'un nombre minimum d'inscriptions) au départ de Lons-Le-Saunier : 30 €, de Besançon : 40€ ; de Dijon : 90 €.**



 AVENTUR' NATURE 6/9 ans 10/12 ans 11/13 ans

## Un cocktail ludique et sportif !

Un séjour rempli d'activités de plein air...Construit ton séjour et choisis tes activités parmi les suivantes :

Tir à l'arc (à partir de 8 ans), escalade, course d'orientation, randonnée, sortie au lac, danse, activités manuelles : land art, peinture, dessin, etc.

Une sortie au Parcabout de Lamoura pour jouer, courir, sauter et marcher dans des filets, suspendus dans les arbres !

Ta semaine sera également rythmée par différents jeux, société, sportifs, d'équipe, etc.

Tu pourras également profiter de la piscine couverte du centre et participer à des veillées entre amis !

## dates

Du 21/04 au 27/04

497\* €



# Le Croux



Association morvandelle du Croux  
71990 ST-LEGER-SOUS-BEVRAY



itué au pied du Mont Beuvray, à 3 km de Saint-Léger-sous-Beuvray et à 20 km d'Autun,

Il comprend 4 bâtiments d'habitation de 13 chambres de 4 à 8 lits, une salle commune par bâtiment, 2 salles polyvalentes, une cuisine, des jeux d'extérieur, une bibliothèque, une infirmerie et une buanderie. Ainsi qu'un manège équestre couvert et une carrière équestre. Les repas sont préparés sur place à partir de produits frais.

Transport au départ de Dijon : 94 €,  
Besançon : 114€  
Lyon : 88 €  
Rendez-vous sur place possible



 A chaque âge sa MONTURE 4/17 ans

## Un séjour idéal pour expérimenter de nombreuses activités

Au programme : équitation (2 demi-journées de 3h), promenades à poney dans les campagnes et forêts environnantes, une sortie au laser game et/ou au bowling, ateliers

manuels (ateliers créatifs, land'art...).

En complément : tu pourras t'occuper des animaux de la ferme pédagogique, jouer dans

la forêt et découvrir les petites bêtes du ruisseau ou participer à la confection des repas.

380\* €



## dates

Du 15/04 au 19/04

# Comment s'inscrire ?

Inscrivez-vous par courrier en renvoyant le bulletin d'inscription (voir p.14), un chèque d'acompte et vos bons d'aides aux temps libres (pour les allocataires CAF) à l'Association PEP de votre département (voir p. 16).

## Et après ?

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée dès réception de votre bulletin et de votre acompte. Un carnet de voyage vous sera adressé un mois avant le départ. Complétez-le et donnez-le le jour du départ ou à l'arrivée au centre.

Quinze jours avant le début du séjour vous recevrez une convocation vous indiquant les dates, heures et lieux de rendez-vous pour les transports ainsi que tous les moyens mis en place pour communiquer avec votre enfant.

**Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous joindre par téléphone.**

## Soulagez votre budget !

**Association à but non lucratif, les PEP vous garantissent les prix les plus justes, si vous bénéficiez d'aides, elles seront directement déduites du coût du séjour.**

### Bons CAF

### Comités d'Entreprise

### Mairies et Conseils Départementaux

### Aides solidaires des PEP

### Bourses JPA (Jeunesse au Plein Air)

### Frères et sœurs

Pour l'inscription de plusieurs frères et/ou sœurs, vous bénéficiez d'acomptes minorés et de remises.

### Parrainage

Votre enfant souhaite partir avec son meilleur copain ? Bénéficiez de réductions.

### Chèques-vacances

Partenaire de l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), les PEP acceptent le règlement partiel ou total en chèques-vacances.

### Aide JPA-ANCV et MDPH

Pour le départ d'un enfant en situation de handicap

### Paiement échelonné sans frais

Étalez vos règlements en réglant en plusieurs fois sans frais.

**L'ensemble de ces aides se déclinent souvent de façon singulière dans chaque département.**

**Contactez les PEP dont vous dépendez (voir p. 16) pour affiner votre budget.**

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les PEP, association loi 1901, sans but lucratif, réseau national reconnu d'utilité publique depuis le 16 août 1919 sont membres de la JPA (Jeunesse au Plein Air) ainsi que de l'Observatoire des

Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes (OVLEJ) qui produit et mutualise des données, analyses et prospectives avec et pour les acteurs et partenaires du secteur.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le Code du Tourisme, et notamment les articles L. 211-1 et suivants et les articles R. 211-3 à R. 211-11 (consultables sur le site [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)).

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), tous les séjours proposés par les PEP font l'objet d'une déclaration préalable auprès des Directions Départementales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DDJCS locale) et sont soumis à la réglementation concernant des accueils collectifs de mineurs (notamment concernant le projet éducatif, le projet pédagogique, les règles d'encadrements, etc.).

Tous les séjours figurant dans ce catalogue sont proposés par des organisateurs du réseau PEP.

L'inscription à l'un de ces séjours implique l'acceptation des présentes conditions d'inscription.

Immatriculation Atout France : IM075110209 - Agrément tourisme n° 075000002

## 1. Inscription

L'inscription se fait auprès de l'association des PEP de votre département. Les présentes CGV font partie intégrante des conditions d'inscription. L'usager reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites dans les présentes CGV, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation des CGV. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV dans leur intégralité, des conditions spécifiques propres à certaines prestations, ainsi que de tous les termes de la proposition avant d'avoir passé sa commande. L'inscription à un séjour proposé par les PEP implique l'adhésion à son projet éducatif et à l'état d'esprit qui en découle. Le projet pédagogique décline les conditions de mise en oeuvre du projet éducatif pour un accueil particulier. Il décrit notamment la nature des activités proposées, la répartition des temps respectifs d'activité et de repos, les modalités de participation des enfants et des jeunes, ainsi que les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Conformément à l'article L. 211-8 du Code du Tourisme, les informations descriptives figurant sur la brochure ont vocation à informer les clients, préalablement à la réservation d'un séjour, du contenu des prestations proposées, du prix et des modalités de paiement, des conditions d'annulation et de modification du voyage. Le client est invité à se reporter aux fiches descriptives du séjour choisi. Conformément à l'article R. 211-5 du Code du Tourisme, les PEP se réservent le droit d'apporter des modifications aux informations figurant sur la brochure, notamment au prix et au contenu des prestations de transport et de séjour dans les conditions définies dans le présent document.

Pour être effective, l'inscription implique l'acceptation des présentes conditions, validées par votre signature en bas du bulletin d'inscription. L'âge de l'enfant devra impérativement être compris dans la tranche d'âge du séjour et de 4 ans révolus le jour du départ. Toute inscription devra être accompagnée d'un acompte de 150€ auquel s'ajoutent les éventuelles options choisies lors de l'inscription. Pour une inscription moins de 30 jours avant le départ, vous devrez adresser 50% du prix du séjour. En cas d'inscription tardive (15 jours avant le départ), vous devrez adresser la totalité du prix du séjour. Aucune inscription ne pourra être prise en compte si elle n'est pas accompagnée de l'acompte. Dans tous les cas, le solde de votre participation devra être réglé en totalité au plus tard 8 jours avant le départ. Toute inscription est validée par la réception d'une confirmation écrite de la part des PEP.

## 2. Prix

Nos prix comprennent l'ensemble des prestations suivantes :

- hébergement en pension complète,
- encadrement,

- matériel pédagogique et accès à l'ensemble des activités,
- déplacements, visites et excursions éventuelles durant le séjour,
- le transport pour se rendre sur le lieu du séjour (sauf mention particulière)
- la garantie annulation optionnelle.

Les prix affichés sont des tarifs contractuels. Aucune contestation relative au prix des prestations ne pourra être prise en compte dès lors que l'usager a effectué la demande d'inscription.

Conformément à l'article L. 211-12 du Code du tourisme, aucune modification du prix ne pourra être appliquée au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévue, pour les participants déjà inscrits.

L'interruption du séjour par l'usager quel qu'en soit le motif ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou avoir. Les frais de retour anticipé et d'accompagnement éventuel sont toujours à la charge de l'usager.

## 3. Modalités de règlement et de financement

Le solde de 50% du montant total du séjour devra être réglé au plus tard 30 jours avant la date de départ.

Pour les réservations intervenant à moins de 30 jours avant le départ, le montant total des prestations sera exigé à l'inscription.

L'usager n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. De ce fait, les frais d'annulation dont il a été informé au moment de l'inscription seront dus.

Le versement du solde conditionne l'envoi du carnet de voyage, convocation départ/retour, courrier du directeur, descriptif du séjour, trousseau...

L'usager peut effectuer son règlement :

- par chèque bancaire,
- par virement bancaire,
- par espèces.

Les PEP acceptent les Bons de Vacances CAF ou CMSA ainsi que les Chèques-Vacances (à joindre à la fiche d'inscription). Les PEP déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol lors de l'expédition de vos Bons, Chèques-Vacances ou numéraires (envoi par recommandé avec AR conseillé).

L'usager doit effectuer au préalable le versement de l'acompte prévu par les différents moyens de paiement visés ci-dessus. Le solde devra être versé au plus tard à la date figurant sur votre facture. Nous ne pourrions procéder au départ de l'enfant qu'en cas de versement de l'intégralité des sommes dues. Dès la fin du séjour, nous vous délivrerons une attestation vous permettant de solliciter la participation de votre CE, Municipalité, Service Social ou Ministère (sauf en cas de bourse PEP/JPA).

Un séjour est considéré comme soldé lorsque le solde financier correspondant est constaté encaissé par notre comptabilité. Il peut s'écouler plusieurs jours entre l'envoi de votre solde et son encaissement effectif.

Les chèques de solde sont à libeller à l'ordre des PEP et doivent impérativement être expédiés à l'adresse PEP de votre département.

## 4. Retard de paiement

Un paiement tardif ou incomplet donne également droit aux PEP d'annuler le séjour et d'imputer des frais d'annulation qui en découlent conformément aux CGV.

## 5. Annulation

Toute annulation devra nous parvenir par écrit, la date de réception faisant foi pour le calcul des frais d'annulation.

L'annulation d'une inscription du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation par dossier d'inscription selon le barème suivant :

- plus de 30 jours avant le départ : retenue de l'acompte versé,
- entre 30 jours et 16 jours avant le départ : retenue de 50% du montant du séjour indiqué dans le catalogue,
- entre 15 jours et le départ : retenue totale du montant du séjour indiqué dans le catalogue.

Dans le cas où le séjour serait annulé de notre fait, notamment s'il ne réunit pas un nombre suffisant de participants, une solution de remplacement sera proposée. Si elle ne convient pas, les sommes versées par le participant seront remboursées sans qu'il ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement. En cas d'interruption du séjour pour raison médicale empêchant l'enfant de poursuivre son séjour (selon certificat médical), nous retiendrons le coût des journées effectuées, le coût intégral du transport majorés de 60 € au titre des frais de dossier. Nous vous recommandons de souscrire à notre « Garantie Annulation » (voir ci-après).

## 6. Garantie annulation optionnelle

Cette garantie optionnelle (forfait de 19€ à souscrire à l'inscription) garantit le remboursement intégral des sommes normalement retenues par les PEP en cas d'annulation (voir article 5). Elle est à souscrire et à régler à l'inscription et ses conditions d'octroi pourront être mises en oeuvre dans le cas où l'annulation sera justifiée

Conditions d'octroi de la garantie

1) Le décès :

1.1 Du participant lui-même, de son conjoint ou de son concubin, de ses ascendants ou descendants en ligne directe,

1.2 De la personne figurant sur le même bulletin d'inscription que le participant,

1.3 Des frères, des sœurs, des beaux-frères, ou des belles-sœurs, des gendres, des belles-filles du participant.

2) Une maladie médicalement constatée ou un accident corporel subi, y compris lors d'un attentat, entraînant l'impossibilité de quitter la chambre pendant la durée minimum de 8 jours ; des personnes ci-dessus énumérées à l'exception de celles mentionnées au 1.3.

3) La destruction accidentelle des locaux professionnels ou privés occupés par le participant propriétaire ou locataire, survenue après la souscription du contrat et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre le jour du départ.



4) Le licenciement économique :

4.1) Du participant, de son conjoint ou de son concubin ;  
4.2) Du père ou de la mère ou de la personne ayant  
fiscalement à charge le participant mineur.

Elles ne s'appliquent pas en cas de maladie ou  
accident préexistant à l'inscription. La garantie  
annulation doit être souscrite au moment de  
l'inscription et cesse ses effets le jour du départ  
ou du début du séjour. Par conséquent, aucun  
remboursement dans le cadre de cette garantie ne  
sera effectué en cas d'interruption de séjour, pour  
quelque raison que ce soit.

L'insuffisance du nombre de participants peut être  
un motif valable d'annulation pour les PEP. En cas  
d'annulation par les PEP, l'usager sera informé au  
plus tard 30 jours avant la date prévue d'exécution  
du contrat.

## 7. Adhésion

Tout séjour est soumis à une adhésion, le montant  
varie selon les départements, PEP 21 : 0€,  
PEP 25, PEP 39, PEP 53, PEP 70, PEP 90,  
PEP 89 : 1€, PEP 42 : 10€.

## 8. Responsabilité de l'organisateur

Les activités (éducatives, sportives ou  
culturelles) contribuent au développement de  
l'enfant et ne sont pas une fin en soi. Hormis la  
mention « stage », elles seront pratiquées à titre  
d'initiation ou de découverte (de 1 à 3 séances).  
Les programmes d'activités sont  
prévisionnels et sont aménagés selon la  
durée du séjour ou choix des participants.  
Toute modification du programme liée au  
bon vouloir du participant ou à des cas de  
force majeure (conditions météorologiques  
notamment) ne saurait être imputée aux PEP.  
En cas de nombre de participants insuffisant,  
certaines activités proposées au choix pourront  
être remplacées par une activité de substitution.  
La responsabilité des PEP est notamment dérogée  
en cas de force majeure (grèves, intempéries,  
guerres, séismes, épidémies, catastrophes  
naturelles, etc.), troubles politiques intervenant  
dans les pays d'accueil, changements d'horaires  
imposés par les transporteurs ferroviaires,  
maritimes, ou routiers.

La responsabilité des PEP ne saurait être  
recherchée lorsque l'inexécution ou la mauvaise  
exécution du contrat est imputable, soit à  
l'acheteur, soit au fait imprévisible et insurmontable  
d'un tiers étranger à la fourniture des prestations  
prévues au contrat.

À titre d'exemple, il est de la responsabilité de  
l'acheteur de vérifier que l'usager dispose des  
documents nécessaires au séjour (formalités) et de  
respecter les horaires de convocation.

La mise en œuvre des séjours proposés suppose  
l'intervention d'organismes ou prestataires différents.  
Ces derniers conserveront en tout état de cause les  
responsabilités propres à leur activité.

Les séjours et programmes qui sont organisés font  
fonction de contrats passés avec divers prestataires  
et peuvent de ce fait donner lieu à des modifications.

Les repas sont fournis dans les conditions sanitaires qui  
s'imposent. Ils sont équilibrés, variés, et le suivi sanitaire  
se réalise dans le respect des conditions d'hygiène  
conformes à la législation en vigueur[1].

La sécurité alimentaire, la prévention des TIAC[2]  
constituent des objectifs prioritaires, tant en cuisine, en  
salle de restauration, ou en déplacement et en séjours.

Les règles d'hygiène s'appliquent pour les personnels  
technique et éducatif, les enfants, les locaux, le  
matériel et les aliments, la traçabilité, la distribution.

Les PEP proposent une diversité de menus[3] qui  
sont affichés. L'organisation des repas favorise les  
valeurs de vivre-ensemble, de partage et d'autonomie  
découlant du projet éducatif.

[1] Art. R. 227-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles

[2] Toxi-Infections Alimentaires Contagieuses

[3] Cette offre de choix ne répond pas à des prescriptions religieuses  
mais à la possibilité pour chacun de manger ou non de la viande tout  
en empêchant toute stigmatisation d'enfants selon leurs convictions  
personnelles ou celles de leur famille.

## 9. Responsabilité du participant

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute  
prestation non consommée du fait de l'usager, pour  
quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun  
remboursement. L'usager doit attirer l'attention  
sur tout élément déterminant de son choix, sur

toute particularité le concernant susceptible  
d'affecter le déroulement du voyage ou séjour.  
La responsabilité du participant sera engagée en  
cas de dissimulation au regard des PEP de tout  
événement et/ou situation susceptibles d'affecter  
le déroulement du voyage ou séjour.

Confronté à la telle situation, les PEP pourront  
dès la connaissance des faits, refuser le départ ou  
procéder au rapatriement en cours de déroulement  
de séjour aux frais du participant.

Les PEP se réservent le droit de modifier les dates  
du séjour dans la limite de plus ou moins 48 heures  
en conservant la durée totale, de remplacer un  
transport par un autre sous réserve de toujours  
proposer un séjour de même catégorie.

Dans le cas où le séjour est modifié par les PEP sur  
les éléments essentiels, ou s'il est annulé en raison  
de circonstances qui ne lui sont pas imputables  
ou pour des motifs justifiés par l'intérêt ou la  
sécurité des enfants, la famille ou le représentant  
légal peut mettre fin à sa réservation en obtenant  
la restitution de la totalité des sommes versées.  
Toutefois, si la famille ou le représentant légal  
décide de confirmer le séjour modifié, elle renonce  
de fait à toute réclamation contre les PEP portant  
sur les modifications apportées.

## 10. Cession du contrat

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du  
tourisme, l'usager pourra céder sans frais son  
contrat (hors les contrats d'assurance) à un tiers,  
à condition d'en informer les PEP par écrit au plus  
tard 7 jours avant le début du séjour, hors séjours  
à l'étranger, en indiquant précisément les noms et  
adresse du (des) cessionnaire(s) et du (des)  
participant(s) au voyage et en justifiant que ceu-  
ci remplissent les mêmes conditions pour effectuer  
le voyage (en particulier pour les enfants qui  
doivent se situer dans les mêmes tranches d'âge).  
Le cédant et le cessionnaire seront solidairement  
responsables du paiement d'un éventuel solde  
du prix ainsi que des frais supplémentaires  
occasionnés par cette cession. Les assurances  
complémentaires ne sont en aucun cas  
remboursables ou transférables.

## 11. Assurance

L'assurance MAIF ou MAE, comprise dans le prix  
du séjour, couvre les activités et les transports  
organisés par les PEP. Enfants et jeunes bénéficient  
des garanties accidents corporels, responsabilité  
civile et situation d'urgence médicale. L'assurance  
ne couvre pas la responsabilité des participants  
lorsqu'elle est mise en cause en cas d'agression  
physique, de vandalisme, de destruction volontaire  
ou de vols commis délibérément. Les frais qui  
en résulteraient seront à la charge des familles.  
Les PEP déclinent toute responsabilité en cas de  
pertes ou de vols d'objets personnels ou d'argent  
de poche sauf s'ils ont été confiés à l'équipe du  
séjour.

## 12. Santé

Les PEP se réservent le droit de refuser, dans  
l'intérêt du participant, son inscription si son état  
de santé s'avère incompatible au bon déroulement  
de son séjour, ou de nature à lui faire prendre des  
risques susceptibles de mettre en danger sa santé.  
Dans l'éventualité d'une absence d'information,  
le participant s'expose, à ses frais, à son retour  
anticipé.

Les PEP pourront avancer les éventuels frais  
médicaux pendant le séjour. Chaque famille  
sera prévenue de toute consultation médicale  
et des éventuels frais engagés. Les familles  
s'engagent à rembourser ces frais. Les PEP  
remettront les justificatifs permettant à la famille  
de se faire rembourser en échange du règlement  
correspondant.

## 13. Inclusion

Les PEP sont signataires de la charte de  
déontologie JPA pour l'intégration d'enfants  
porteurs de handicap. Le PEP étudie avec  
les familles concernées le séjour, les conditions  
d'accueil et l'accompagnement spécifique  
appropriés pour tout enfant porteur d'un handicap.  
Il est essentiel de nous adresser dès l'inscription  
tous les éléments circonstanciés de l'éventuelle  
équipe de suivi (ordonnance, protocole, ...) nous  
permettant de prendre les mesures de prise en  
charge nécessaires.

## 14. Bagages

Les PEP ne sont pas responsables des pertes,  
vols et/ou dégâts sur les objets personnels et/ou  
bagages de l'usager.

## 15. Règles et cadre de vie

La réussite d'un séjour implique le respect de la loi  
et plus largement l'acceptation sans condition de  
règles strictes et incontournables.

L'apport, l'incitation et la consommation d'alcool  
ou de drogue sont formellement interdits et  
donneront lieu à un rapatriement disciplinaire.

Chaque directeur peut décider d'exclure un jeune  
dont le comportement nuit à la sécurité et au bien-  
être du groupe. Si une telle hypothèse est mise en  
œuvre, les frais de retour seront à la charge de la  
famille ou du souscripteur du séjour.

## 16. Formalités administratives

Les PEP informent l'usager des formalités  
nécessaires à l'accomplissement du séjour.  
Les PEP ne peuvent être tenus pour responsables  
au cas où le participant ne serait pas en mesure de  
satisfaire aux contrôles de santé, de police et de  
douane.

Pour les non ressortissants européens, les  
renseignements devront être pris auprès du  
consulat de leur pays.

Pour les séjours à l'étranger, les PEP conseillent  
aux familles de consulter la fiche pays du site du  
Ministère des Affaires Étrangères à  
l'adresse suivante : [www.diplomatie.gouv.fr/fr/  
conseils-aux-voyageurs/](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/)

Pour les pays membres de l'Espace économique  
européen, il convient de se munir de la carte  
européenne d'assurance maladie (CEAM) délivrée  
par la section de Sécurité sociale dont dépend  
l'usager (cette carte permet la prise en charge sur  
place des soins médicaux).

## 17. Réclamations

En vue d'améliorer leurs prestations, les PEP  
s'engagent à répondre à toute réclamation à la  
condition que celle-ci soit expressément formulée  
par écrit dans un délai maximum de 30 jours  
suivant la fin du séjour. Le délai de réponse moyen,  
tenant compte des nécessités d'investigations  
auprès des équipes, est de 30 jours.

## 18. Droit à l'image

Si la famille ou le représentant légal ne souhaite  
pas que l'enfant figure sur des photos prises lors du  
séjour, il est nécessaire d'adresser aux PEP un refus  
écrit avant le début du séjour.

## 19. Protection des données personnelles

Toute commande de séjour et/ou de voyage  
fera l'objet d'un enregistrement informatique  
accessible par l'usager sur simple demande aux  
PEP.

Les informations collectées sont destinées à  
l'usage exclusif de l'organisateur. Conformément  
au Règlement Général sur la Protection des  
Données (RGPD) les PEP ont mis à jour leur  
politique de confidentialité pour préciser quelles  
données sont collectées à votre sujet, comment  
elles sont traitées et quels sont vos droits à leur  
égard.

Conformément à la Loi n 78-17 « Informatique  
et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, l'usager  
dispose d'un droit d'accès, de rectification,  
d'opposition aux données personnelles traitées  
concernant (RGPD). Si l'usager souhaite exercer ce  
droit et obtenir communication des informations le  
concernant, les PEP les lui communiqueront sur  
simple demande écrite.

## 20. Dispositions générales

Les CGV sont consultables en ligne et peuvent être  
modifiées à tout moment à la discrétion des PEP  
sans autre formalité que leur mise en ligne ; seule la  
dernière version sera applicable.

Si une quelconque des clauses des CGV était  
déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais  
n'entraînerait pas la nullité du séjour et/ou du  
voyage.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une  
des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son  
inexécution, de manière permanente ou temporaire,  
ne peut être interprété comme valant renonciation  
à ce droit.

# BULLETIN d'INSCRIPTION

à photocopier ou à recopier si vous avez plusieurs enfants

## Enfant

Nom ..... Prénom .....  
Sexe :  Filles  Garçon Né(e) le : ..... Âge : ..... ans  
Etablissement fréquenté : ..... Classe (Rentrée 2023) : .....

## Famille (responsable légal)

Nom ..... Prénom .....  
Adresse: n° ..... Rue .....  
Code postal ..... Localité: .....  
Téléphone : ..... Portable : .....  
Email : .....  
Adresse pour envoi des dossiers si différente de celle de la famille  
Adresse: n° ..... Rue .....  
Code postal ..... Localité: .....

## Séjour

Centre (et option)	Dates	Prix
et/ou		
Est-ce un premier départ en centre de vacances ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

## Lieux de départ en fonction du séjour choisi

Reportez-vous au séjour choisi pour vérifier les possibilités

Aller : .....  Retour : .....  
Transport à l'initiative des familles :  Aller  Retour

## Aides au départ

Bénéficiez-vous d'une aide aux vacances ?  
Caisse d'Allocations Familiales / MSA  Oui  Non  
N° allocataire CAF / MSA  
□ □ □ □ □ □ □ □ □ □  
Aide employeur ou Comité d'entreprise  Oui  Non  
Si oui lequel .....  
L'enfant est-il placé par l'aide sociale ?  Oui  Non  
Demande d'aide PEP / JPA  Oui  Non  
N'hésitez-pas à contacter les PEP de votre département pour plus d'informations

## Acompte d'inscription

Demande de paiement 4x sans frais  Oui  Non  
Montant : 150€ d'acompte par inscription à joindre obligatoirement par chèque, chèques vacances ou mandat à la présente demande. En complément des frais de séjour, l'adhésion obligatoire aux PEP, figurera sur votre facture, montant variable selon département (voir condition 7).

## Garantie annulation optionnelle

Je souscris à la garantie annulation et je joins un règlement complémentaire de 19€ à l'inscription  
 Oui  Non

Merci de bien vouloir renseigner les informations complémentaires concernant l'enfant, sur la fiche qui se trouve verso du bulletin.



Cette fiche doit faciliter l'accueil et le bien-être de l'enfant durant le séjour.  
Les informations transmises sont confidentielles et exclusivement réservées à l'équipe de direction du centre de vacances.

Nom de l'enfant ..... Prénom .....

Né(e) le : ..... Lieu du séjour .....

**Éléments confidentiels sur la situation individuelle de l'enfant en vue de son accueil :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Préconisations-conseils (repères pour des enfants, en cas de troubles du sommeil, de crise...) :**

.....  
.....  
.....  
.....

**Coordonnées de la personne à joindre en cas de besoin :**

.....  
.....

Je soussigné(e), accepte les conditions générales de vente. Je m'engage à fournir tous les documents nécessaires à la facturation (bons CAF, chèques-vacances, ...), à compléter tous les renseignements utiles au bon déroulement du séjour et à régler le solde du séjour avant le départ.

A ..... le ..... Signature :

# GARDONS LE CONTACT

VOUS HABITEZ DANS LE

25

## LES PEP CBFC Délégation du Doubs

14 Rue Violet - 25000 BESANCON  
Tél. 03 81 25 24 00 - Fax 03 81 82 21 36  
delegation25@pepcbfc.org  
www.pepcbfc.org

VOUS HABITEZ DANS LE

21

## LES PEP CBFC Délégation de Côte d'Or

13 Rue du Fort de la Motte Giron  
21000 DIJON  
Tél. 03 80 76 91 18  
sejours21@pepcbfc.org  
www.pepcbfc.org

VOUS HABITEZ DANS LE

42

69

73

74

03

## LES PEP 42 Domaine Education et Loisirs

3 rue Barra  
42100 SAINT ETIENNE  
Tél. 0469 95 32 72  
vacances@lespep42.fr  
www.partiretdecouvrir.fr

VOUS HABITEZ DANS LE

70

## LES PEP 70

1 Quai Petitjean - 70000 VESOUL  
Tél. 03 84 76 10 59  
70.pep@wanadoo.fr

VOUS HABITEZ DANS LE

90

## LES PEP CBFC Délégation du Territoire de Belfort

10 Rue de Londres - Site Bartholdi - 90000 BELFORT  
Tél. 03 84 28 28 26  
delegation90@pepcbfc.org

VOUS HABITEZ DANS LE

39

01

71

## LES PEP 39

20 Montée Gauthier Villard - BP 40027  
39001 LONS LE SAUNIER Cedex  
Tél. 03 84 47 81 87  
Fax 03 84 47 51 99  
vacances@pep39.org  
www.pep-jura.org

VOUS HABITEZ DANS LE

89

10

58

## LES PEP CBFC Délégation de l'Yonne

13 rue Théodore de Beze  
89000 AUXERRE  
Tél. 03 86 94 98 00  
david.lugien@pepcbfc.org  
www.pepcbfc.org